

**Extrait N° 16 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance ordinaire du 30 NOVEMBRE 2007

L'an deux mil sept, le trente novembre, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 22 novembre 2007 et que le nombre des membres en exercice étant de 29, le nombre des membres présents est de 17.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme BAILLIF Line Rose - M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex - Mme MEZINO Sylvaine - Mme MARA Simone - M. AARON Jean Marc - M. GRONDIN Jules - Mme MARCHAND Gladys - M. TOUPIN Jean René - Mme LAMOLY Viviane - Mlle CADAS Virginie - Mlle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle — M. RIVIERE Raphaël.

Absents : M. ABELARD Georges - M. DENNEMONT Jean Daniel* - Mme ZETTOR Jacqueline - M. HOARAU Alex - Mme GRONDIN Céline - M. RIVIERE Lucien - Mme CADERBY Armande - M. FERRERE Eric - Mme GATELLE Marie Benoîte - M. DENNEMONT Nicolas.

Procuration : Mme SERMANDE Philomène a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose - M. FRINGUE Mickaël a donné mandat à Mlle CADAS Virginie.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Mme CADAS Isabelle comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme CADAS est désignée pour en assurer les fonctions.

- **M. DENNEMONT Jean Daniel est arrivé au moment de la discussion de la onzième affaire.**

& &
&

AFFAIRE N° 16 / CAUE – ADIL

- Renouvellement des conventions pour l'année 2008

Le conseil est invité à se prononcer sur la reconduction des conventions de mission d'accompagnement qu'assurent habituellement au profit des administrés le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Réunion (CAUE) et l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement à la Réunion (ADIL).

.../...

Le conseil municipal est invité à prendre acte du rapport ci-annexé.

Après discussions, le conseil municipal prend acte du rapport d'activités de la CCSud pour l'exercice 2006, tel que joint en annexe.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

MAIRIE DES AVRONS